

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme est un projet global d'aménagement du territoire dans un souci de respect du développement durable, des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains. Le PLU est régi par les dispositions du code de l'urbanisme. La compétence "Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en état lieu et carte communale" a été transférée à la **Communauté de Communes de la Haute Somme** le 12 décembre 2016.

Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le Parlement le 13 décembre 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc. Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme ou PADD qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération.

Il comprend plusieurs documents :

- Rapport de présentation
- Projet d'aménagement et de développement durable
- Règlement avec une partie graphique (communément appelée zonage, avec 4 grands types de zonages) et une partie écrite qui décrit les règles pour chacune des zones
- Orientations d'aménagement et de programmation

Le zonage comprend 4 types de zones :

- U pour les zones urbanisées
- AU pour les zones à urbaniser
- N pour les zones naturelles
- A pour les zones agricoles

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) contient les mêmes éléments que le PLU, il est élaboré à une échelle supracommunale. A noter que le PLU (ou le PLUi) doit être compatible avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le Plan Local d'Urbanisme de Péronne

Le conseil communautaire en date du 18 novembre 2021, a autorisé le Président à prescrire la modification simplifiée n°2 du PLU de Péronne. Les modalités de mise à disposition sont renseignées dans la délibération, téléchargeable ci-dessous :

[2021-129-amenagement-de-lespace-plu-peronne-modif-simplifiee-ndeg2plu.pdf \(.pdf - 182.53 Ko\)](#)

[2022-07-amenagement-de-lespace-plu-de-peronne-modif-simplifiee-ndeg2-approbationplu.pdf \(.pdf - 212.41 Ko\)](#)

[annexe-deliberation-2021-129plu.pdf \(.pdf - 739.85 Ko\)](#)

Les modifications de droit commun n°1 et 2 ont été approuvées par délibération du conseil communautaire en date du 27 mai 2021.

[2021-91-amenagement-de-lespace-plu-de-peronne-modif-droit-commun-ndeg2-approbationplu.pdf \(.pdf - 314.18 Ko\)](#)

[rapport-commissaire-enqueteurplu.pdf \(.pdf - 843.23 Ko\)](#)

[2021-90-amenagement-de-lespace-modification-plu-peronne-droit-commun-ndeg1-approbationplu.pdf \(.pdf - 196.42 Ko\)](#)